



Jean-Paul BARBERO
Directeur de Formation
04 94 19 55 96

Rentrée 2025-2026

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM :

Prénom :

Classe :

La Région Sud PACA prend en charge le financement de l'Équipement de Protection Individuelle (EPI) des lycéens, lors de leur entrée en première année CAP ou en seconde baccalauréat professionnel.

Cet EPI est différent et adapté à chaque filière.

Dès réception de son équipement, chaque élève en devient responsable : en prendre soin, le nettoyer régulièrement, ...

Pour pouvoir commander l'EPI de votre enfant, nous avons besoin de connaître :

- sa pointure pour les chaussures :

36 37 38 39 40

41 42 43 44 45

autre :

- sa taille pour la combinaison de travail/veste :

T1 / XS T2 / S T3 / M T4 / L
(36/38) (38/40) (40/42) (42/44)

T5 / XL T6 / XXL T7 / XXXL autre
(44/46) (46/48) (48/50)

Il incombe aux familles de racheter un élément de cet EPI, en cas d'usure normale ou de détérioration au cours de la formation.

Date :

Signature :